**CONTRAT DE**

**FORMATION PROFESSIONNELLE**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

**L'organisme de formation**, **la FEDERATION FRANCAISE DE JUDO, JUJITSU KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES** (F.F.J.D.A.) Association loi 1901 dont le siège social est situé 21-25 Avenue de la Porte de Châtillon 75014 PARIS, déclaré sous le numéro 11 75 42098 75 auprès du préfet de la région d’Ile de France,

Représenté par **Monsieur Mikael MARGERIT**, DTN Adjoint en charge de la formation, de l’emploi et de la professionnalisation,

Ci-après dénommé la FFJDA,

**ET**

**Nom et prénom du stagiaire :**Adresse :
CP-VILLE :

Ci-après dénommé le stagiaire,

**ARTICLE 1 : Objet du contrat ou de la convention**

L’action de formation doit rentrer dans l’une ou l’autre des catégories prévues à l’article L.6313-1 de la sixième partie du code du travail.

L'organisme F.F.J.D.A organisera l'action de formation suivante :

**NATURE ET NOMINATION** AMELIORATION DES HABILETES MOTRICES ET, DE L’ENFANCE A L’AGE ADULTE

**OBJECTIFS**

* Enrichir et approfondir les contenus et les procédures d’apprentissage activés par les enseignants pendant leur exercice professionnel
* Développer les compétences des enseignants, sur le plan théorique, pratique et pédagogique adaptées aux publics ciblés

Le programme descriptif de la formation avec les formateurs encadrants et les objectifs, ainsi que les moyens techniques et pédagogiques mis en place, sont accessibles sur notre site fédéral via le lien suivant : <https://dojoacademy.fr/course/judo/#1643120473360-d8800ec5-f73d>

**DATES** 03 au 07 juillet 2024

**DUREE** 27 heures en présentiel

**LIEU**  Soustons (Nouvelle Aquitaine)

**ARTICLE 2 : Dispositions financières**

**Une partie des frais pédagogiques d’un montant de 1080 euros sera prise en charge par la FFJDA (30% reste à la charge du stagiaire ou du club, soit 324 euros) à condition de transmettre à la FFJDA le formulaire de demande de bourse validé par le président de club, le président de comité et du cadre technique fédéral.**

Le coût à régler pour cette action de formation est de  **euros** et comprend (\*) :

* [ ]  Les frais pédagogiques **(si financement personnel) 1080 euros**
* [ ]  Les frais pédagogiques **(si bénévole) 324 euros**

Stagiaire interne (chambre twin ou triple, répartition effectuée en chambre avec les personnes de la même région en priorité) :

* [ ]  Les frais d’hébergement et de restauration d’un montant de **310 euros \***

Stagiaire externe (\*) :

* [ ]  Les frais de restauration du MIDI d’un montant de **60 euros \***

(\*) Case à cocher selon le choix pour calculer votre reste à charge. **Les frais de transport ne sont pas inclus dans le coût de la formation**

En application des CGV, le stagiaire versera pour son inscription la totalité des frais pédagogiques et un acompte de 30% sur les frais d’hébergement et de restauration.

La facture pour le règlement du solde sera adressée à l’issue du stage.

Le stagiaire dispose d’un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter.

**ARTICLE 3 : Inexécution totale ou partielle de la convention**

Il est convenu entre les signataires du présent contrat, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, du fait de la FFJDA, sauf en cas de force majeure, celle-ci remboursera au stagiaire les sommes engagées.

**Clause de dédommagement :**

En cas d’annulation à l’initiative du stagiaire, la FFJDA se réserve le droit de lui facturer à titre d’indemnité forfaitaire les 30% d’acompte.

**ARTICLE 4 : Informatique et libertés**

Le participant et la struture sont informés et acceptent que les informations figurant sur la fiche d’inscription et dans le contrat pourront faire l’objet d’un traitement informatisé afin de traiter son inscription et qu’ils disposent d’un droit d’accès et rectification auprès de la FFJDA via le mail ci-après : formation@ffjudo.com

**ARTICLE 5 : Différends éventuels**

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l’amiable, le Tribunal de Grande Instance de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaires,

A Paris, le **22 janvier 2024**

Pour la **F.F.J.D.A**. Pour **nom et prénom du stagiaire :**

**Mikael MARGERIT**

DTN Adjoint en charge de la formation,

de l’emploi et de la professionnalisation

*Signature et cachet de la FFJDA Signature du stagiaire obligatoire*